|  |  |
| --- | --- |
| SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et EnergieRue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles | Destinataire |

Date

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Votre avis du | Votre référence | Notre référence | Annexe |
|  |  |  |  |

**Votre formulaire de demande de la prime tarif social pour une installation collective**

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de la prime tarif social pour une installation collective. La prime tarif social est destinée aux personnes qui appartiennent à une certaine catégorie d’ayants droit et qui utilisent une installation collective comme source d’énergie. Par exemple : vous habitez un immeuble à appartements et vous vous chauffez au gaz via une chaudière collective.

Vous ne devez demander la prime qu'une seule fois. Si vous continuez à remplir les conditions, vous recevrez la prime automatiquement chaque trimestre.

Pour introduire une demande de prime, vous avez besoin d’un code d’installation. Votre gestionnaire doit vous fournir ce code unique lié à votre installation collective. Le code d’installation prend la forme suivante : XX-111-XX.

Veillez à compléter toutes les données correctement si vous voulez que votre demande soit traitée au plus vite. Vos coordonnées ont changé ? Dans ce cas, informez-en le SPF Economie dans les plus brefs délais.

En nous renvoyant le formulaire ci-joint complété, vous consentez à ce que nous traitions vos données et vous certifiez que vos données sont exactes et complètes.

Pour plus d’informations, consultez les FAQ sur notre site internet à l’adresse : <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/energie-sociale/tarif-social-pour-lenergie>. Vous ne trouvez pas de réponse à votre question ? Contactez-nous alors par e-mail : soc.ener.prm@economie.fgov.be ou par téléphone au 0800 120 33.

Cordialement,

Direction générale de l’Energie - Service de la politique énergétique sociale

NE RENVOYEZ PAS CETTE PAGE

**Catégories ouvrant le droit à la prime tarif social**

Vous trouverez ci-dessous les catégories qui ouvrent le droit à la prime tarif social. Pour plus de détails sur les catégories, consultez notre site internet : <https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/tarif-social-pour-lenergie/prime-pour-les-installations/qui-droit-la-prime-tarif>.

**Catégorie 1** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse reçoivent un revenu d’intégration ou un équivalent de revenu d’intégration du CPAS (centre public d’action sociale).

**Catégorie 2A** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse reçoivent une allocation de remplacement de revenus ou une allocation d’intégration du SPF Sécurité Sociale, Direction Générale Personnes Handicapées (SPF SS DGPH).

**Catégorie 2B (régional)** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse reçoivent une allocation d’aide aux personnes âgées ou un budget de soins pour les personnes âgées, via l’institution régionale compétente :

* en Région wallonne, via les Organismes Assurances Wallons
* en Région de Bruxelles-Capitale via Iriscare
* en Communauté germanophone via le Ministère de la Communauté germanophone
* en Région flamande via le « Zorgkas » auquel l’ayant droit est affilié

**Catégorie 2C (régional)** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse reçoivent une allocation familiale supplémentaire ou un supplément de soins pour les enfants avec un score minimum de 4 points dans le pilier 1 de l’échelle médico-sociale via l’institution régionale compétente :

* en Région wallonne, reconnaissance établie par l’AVIQ et paiement par une caisse d'allocations familiales
* en Région de Bruxelles-Capitale, reconnaissance établie via Iriscare et paiement par une caisse d'allocations familiales
* en Communauté germanophone, reconnaissance établie par la Dienststelle für Selbstbestimmtes Leben et paiement par une caisse d'allocations familiales
* en Région flamande, via « Opgroeien, team Zorgtoeslagevaluatie » et paiement via le payeur

**Catégorie 3** : une ou plusieurs personnes domiciliées à la même adresse reçoivent une garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) du Service fédéral des Pensions (SFP)

**Les conditions ouvrant le droit à la prime tarif social**

* Votre ménage doit supporter le coût de la consommation individuelle du ménage par l'intermédiaire de l'installation collective.
* Aucun tarif social ne doit être appliqué pour l’installation (code EAN) pour laquelle une prime est demandée.
* Les conditions sont controlées chaque premier jour du trimestre.

NE RENVOYEZ PAS CETTE PAGE

**Formulaire de** **demande de prime tarif social pour l’énergie**

Complétez le formulaire et envoyez-le par e-mail à soc.ener.prm@economie.fgov.be ou par **courrier** **recommandé** au SPF Economie – DG Energie – Prime Tarif Social rue du progres 50, 1210 Bruxelles

*Toutes les données ci-dessous doivent être complétées.* **Veuillez utiliser des lettres majuscules**

|  |
| --- |
| **A- Coordonnées du demandeur**  |
| **Votre nom** *(tel qu’inscrit sur votre carte d'identité)* |  |
| **Votre prénom***(tel qu’inscrit sur votre carte d'identité)* |  |
| **Votre numéro de registre national** *(11 chiffres qui commencent par l’année de votre date de naissance / un numéro par case)* |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| **L’adresse actuelle de votre domicile** |  |
| **Données de contact**(*veuillez renseigner au minimum une adresse e-mail ou un n° de téléphone)* | **Votre adresse e-mail**  |  |
| **Votre numéro de téléphone** |  |
| **B- Données de paiement pour le versement de la prime tarif social**  |
| **Votre numéro de compte en banque** (*indispensable pour recevoir le versement de la prime via le SPF Finances*)\**Veuillez remplir un numéro par case* |  |
| BE |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |
| Si vous ne renseignez pas de compte en banque, vous recevrez le chèque par courrier postal à l’adresse inscrite au registre national. Il est préférable de renseigner un n° de compte en banque pour faciliter le paiement. |
| **C-** **Code de l’installation***\*Selon la forme suivante XX-111-XX*  |  |  | **-** |  |  |  | **-** |  |  |
|  |
| Le code de l’installation est communiqué par votre gestionnaire de l’installation collective. Si vous n’avez pas ce code de l’installation, veuillez contacter votre gestionnaire.  |

**Informations sur le traitement et la conservation de vos données personnelles**

Ce formulaire a été établi conformément à la loi du 13 juin 2024 portant l'introduction d'une prime tarif social.

Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (SPF Economie) traite les données à caractère personnel collectées conformément au règlement européen 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Les données seront conservées au maximum deux ans par le SPF Economie afin de traiter votre demande de la prime tarif social.

Pour exercer votre droit d’accès, de rectification, à l’effacement, de limitation et d’opposition, contactez le responsable du traitement :

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50

1210 Bruxelles

E-mail : soc.ener.prm@economie.fgov.be

En cas de problème avec le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) : DPO@economie.fgov.be

**CONSENTEMENT**

J’accepte que les informations saisies soient traitées aux fins suivantes : Le responsable du traitement recueille uniquement les données nécessaires au traitement des demandes de primes tarif social. Je comprends que je ne suis pas obligé(e) de donner ce consentement et que je peux le retirer par écrit en tout ou en partie, et ce à tout moment.

Les données sont conservées pendant deux ans maximum à partir du moment où vos données sont encodées dans notre base de données (pour les données inactives).

En savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits :

<https://economie.fgov.be/fr/declaration-de-confidentialite>

NE RENVOYEZ PAS CETTE PAGE